



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2017**

**OJ N°6 - AMENAGEMENT ET HABITAT.  
PLANIFICATION – AUTORISATIONS DROIT DES SOLS.  
COMMUNE D'AHETZE - BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DU  
PLAN LOCAL D'URBANISME (PÔLE TERRITORIAL SUD PAYS BASQUE).**

Date de la convocation : 15 septembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 233

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

**PRESENTS :**

AGUERGARAY Léonie, ALÇUGARAT Christian, ALZURI Emmanuel (jusqu'à l'OJ N°52), ANCHORDOQUY Jean-Michel, APEÇARENA Jean-Pierre, ARCOUET Serge, ARRABIT Bernard, ARROSSAGARAY Pierre, BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude représenté par MAITIA Jean-Pierre, BAUDRY Paul (jusqu'à l'OJ N°47), BEGUE Catherine (jusqu'à l'OJ N°61), BEGUERIE Adrien, BÉHOTÉGUY Maïder représentée par DIRIBARNE Lionel (jusqu'à OJ N°51), BELLEAU Gabriel, BERARD Marc, BERGÉ Mathieu (à compter de l'OJ N°16), BERLAN Simone, BERRA Jean-Michel, BERTHET André (jusqu'à l'OJ N°46), BETBEDER Lucien, BICAIN Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°35), BIDART Jean-Paul, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony (jusqu'à l'OJ N°55), BONZOM Jean-Marc, BOSQC Dominique, BRAU-BOIRIE Françoise, BRISSON Max, JOUGLEUX Bernadette, BUSSIRON Jean-Yves représenté par POUYANNE Raymond, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAPDEVIELLE Colette, CARPENTIER Vincent, CARRICABURU Jean, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard, CASET Jean-Louis représenté par POYDESSUS Dominique, CASTAGNEDE Jocelyne, CASTAING Alain, CASTEL Sophie, CAZALIS Christelle, CHANGALA André, CHASSERIAUD Patrick, CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton représenté par COSCARAT Jean-Michel, DAGORRET François représenté par DETCHEGARAY Valérie, DALLEMANE Michel, DARASPE Daniel, DARRASSE Nicole (jusqu'à l'OJ N°66), DE CORAL Odile, DE LARA Manuel, DE PAREDES Xavier, DELGUE Jean-Pierre, DELGUE Lucien représenté par HARISTOY Marie-Claire, DENDARIETA Michel (jusqu'à l'OJ N°25), DEQUEKER Valérie, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DOYHENART Jean-Jacques, DUHART Agnès, DUHART Peyuco, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELGOYHEN Monique, ELGUE Martin (jusqu'à l'OJ N°61), ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe, ELIZALDE Iker, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERGUY Chantal, ERREÇARRET Anicet, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEBÉST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMENDY Jean, ETCHEPARE Philippe, ETCHETO Henri (à compter de l'OJ N°7 et jusqu'à l'OJ N°53), ETCHEVERRY Maialen, ETCHEVERRY Michel, EXILARD Pascale, EYHERABIDE Pierre, FIESCHI Pierre, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis représenté par PEYREBLANQUE Pascal, GALANT Jean-Michel représenté par ETCHENIQUE Philippe, GALLOIS Françoise, GAMOY Roger représenté par ITURBURUA Jean-Paul, GASTAMBIDE Arño, GAVILAN Francis, GETTENPORCHE Claudine, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph (jusqu'à l'OJ N°52), GUILLEMOTONIA Pierre (jusqu'à l'OJ N°53), HACALA Germaine, HAYE Ghislaine, HIALLE Sylvie, HIRIART Michel (jusqu'à l'OJ N°50), HIRIGOYEN Roland, IBARLOZA Iñaki, IBARRA Michel, IDIART Alphonse représenté par LHOSMOT Jean-Bernard, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IHIDOY Sébastien (jusqu'à l'OJ N°51), INCHAUSPÉ Henry (jusqu'à l'OJ N°51), IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain (jusqu'à l'OJ N°60), IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, IRIGOIN Jean-Pierre (jusqu'à

l'OJ N°63), IRUMÉ Jacques (jusqu'à l'OJ N°61), IRUMÉ Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°61), ITHURRALDE Éric, JOCOU Pascal (jusqu'à l'OJ N°13), JONCOHALSA Christian, KEHRIG-COTTENÇON Chantal, LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste (jusqu'à l'OJ N°25), LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFITE Guy, LAFITTE Pascal, LAFLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°47), LAMERENS Jean-Michel, LARRABURU Antton, LARRALDE André, LARRAMENDY Jules, LARRANDA Régine, LATAILLADE Robert, LESPADE Daniel, LEIZAGOYEN Sylvie, LOUGAROT Bernard (jusqu'à l'OJ N°49), LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques représenté par AROTCE CASTILLON Marie Noëlle, MANDAGARAN Arnaud représenté par LARBAIGT Bernard, MARTINDOLHAGARAY Christine, MEYZENC Sylvie (jusqu'à l'OJ N°8), MIALOCQ Marie-José, MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, MIRANDE Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°3 et jusqu'à l'OJ N°26), MOTSCH Nathalie (jusqu'à l'OJ N°43), MOUESCA Colette, NARBAÏS-JAUREGUY Éric (jusqu'à l'OJ N°61), NEGUELOUART Pascal (jusqu'à l'OJ N°46), NEYS Philippe (jusqu'à l'OJ N°15), NOUSBAUM Pierre-Marie (jusqu'à l'OJ N°17), OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Michel (jusqu'à l'OJ N°24), OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°17), ONDARS Yves représenté par BISCHAICHIPY Maité, ORTIZ Laurent, PONS Yves (jusqu'à l'OJ N°63), POULOU Guy, POYDESSUS Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°61), POYDESSUS Philippe (jusqu'à l'OJ N°51), PRAT Jean-Michel, PREBENDE Jean-Louis, SAINT ESTEVEN Marc représenté par DUFOURCQ Robert, SAN PEDRO Jean (jusqu'à l'OJ N°51), SANPONS Maryse, SANBERRO Thierry, SECALOT Michel, SERVAIS Florence, SOROSTE Michel (jusqu'à l'OJ N°63), THEBAUD Marie-Ange, THICOIPÉ Michel, UHART Michel, URRUTIAGUER Sauveur (jusqu'à l'OJ N°17), UTHURRALT Dominique, VERNASSIERE Marie-Pierre, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel, VILLENEUVE Arnaud, YBARGARAY Jean-Claude.

#### ABSENTS OU EXCUSES :

ABBADIE Arnaud, AGUERRE Barthélémy, ALDACOURROU Michel, ANGLADE Jean-François, ARAMENDI Philippe, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, BARATE Jean-Michel, BARUCQ Guillaume, BIDEGAIN Gérard, BORDES Alexandre, BURRE CASSOU Marie-Pierre, CAMOU Jean-Michel, CARRERE Bruno, DAVANT Allande, DONAPETRY Jean-Michel, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, ECHEVERRIA Andrée, ECHEVERRIA Philippe, ERNAGA Michel, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ESMIEU Alain, ESPIAUBE Marie-José, ETCHART Jean-Pierre, ETCHEMAITE Pierre, ETCHEMENDY René, EYHARTS Jean-Marie, GARICOITZ Robert, GOMEZ Ruben, GUILLEMIN Christian, HARRIET Jean-Pierre, HEUGUEROT Daniel, IDIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRASTORZA Didier, IRIGARAY Bruno, IRIGOIN Didier, IRIGOYEN Nathalie, ITHURRIA Nicole, JUZAN Philippe, LAPEYRADE Roger, LARRODE Jean-Pascal, LASSERRE Marie, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEURGORRY Charles, LISSARDY Sandra, MONDORGE Guy, PEILLEN Jean-Marc, PICARD-FELICES Marie, SUESCUN Pierre, TRANCHÉ Frédéric, UGALDE Yves.

#### PROCURATIONS :

ALZURI Emmanuel à SANPONS Maryse (à compter de l'OJ N°53) ; ARAMENDI Philippe à ELIZALDE Iker, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre à IBARRA Michel, BARUCQ Guillaume à MOTSCH Nathalie (jusqu'à l'OJ N°43), BERGÉ Mathieu à CAPDEVIELLE Colette (jusqu'à l'OJ N°15), BERTHET André à DEQUEKER Valérie (à compter de l'OJ N°47), BICAIN Jean-Michel à BIDART Jean-Paul (à compter l'OJ N°36), BIDEGAIN Gérard à NARBAÏS-JAUREGUY Eric (jusqu'à l'OJ N°61), BORDES Alexandre à DALLEMANE Michel, CARRERE Bruno à GALLOIS Françoise, DONAPETRY Jean-Michel à GASTAMBIDE Arño, DUBOIS Alain à ANCHORDOQUY Jean-Michel, ECHEVERRIA Andrée à AGUERGARAY Léonie, ECHEVERRIA Philippe à BAUDRY Paul (jusqu'à l'OJ N°47), ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe à DUHART Agnès, ESMIEU Alain à DURRUTY Sylvie, ESPIAUBE Marie-José à DOYHENART Jean-Jacques, ETCHEMAITE Pierre à ARROSSAGARAY Pierre, ETCHEMENDY René à OLCOMENDY Daniel, ETCHETO Henri à CAPDEVIELLE Colette (à compter de l'OJ N°54), EYHARTS Jean-Marie à HIRIGOYEN Roland, GARICOITZ Robert à EYHERABIDE Pierre, GOMEZ Ruben à VILLENEUVE Arnaud, HARRIET Jean-Pierre à SANBERRO Thierry, HEUGUEROT Daniel à EXILARD Pascale, HIRIART Michel à POULOU Guy (à compter de l'OJ N°51), INCHAUSPÉ Beñat à FIESCHI Pierre, IRASTORZA Didier à JOUGLEUX Bernadette, ITHURRIA Nicole à ELHORGADARGAINS Gaxuxa, JOCOU Pascal à ARRABIT Bernard (à compter de l'OJ N°14), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste à DUHART Peyuco (à compter de l'OJ N°27), LARRODE Jean-Pascal à BERLAN Simone, LASSERRE Marie à BERTHET André (jusqu'à l'OJ N°46), LASSERRE-DAVID Florence à HIALLE Sylvie, LAUQUÉ Christine à LACASSAGNE Alain, LISSARDY Sandra à NOUSBAUM Pierre-Marie (jusqu'à l'OJ N°17), MEYZENC Sylvie à MILLET-BARBE Christian (à compter de l'OJ N°10), MIRANDE Jean-Pierre à ETCHEBEST Michel (à compter de l'OJ N°28),

MONDORGE Guy à PONS Yves (jusqu'à l'OJ N°63), NEGUELOUART Pascal à LARRALDE André (à compter OJ N°47), NEYS Philippe à DEVEZE Christian (à compter de l'OJ N°16), NOUSBAUM Pierre-Marie à HIRIART Michel (à compter de l'OJ N°18 et jusqu'à l'OJ N°50), OÇAFRAIN Michel à OÇAFRAIN Gilbert à compter de l'OJ N°26), OLIVE Claude à BLEUZE Anthony (à compter de l'OJ N°18 jusqu'à l'OJ N°55), PICARD-FELICES Marie à ETCHETO Henri (à compter de l'OJ N°7 et jusqu'à l'OJ N°53), UGALDE Yves à SOROSTE Michel jusqu'à l'OJ N°63), URRUTIAGUER Sauveur à DELGUE Jean Pierre (à compter de l'OJ N°18).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur LARRALDE André.

10/05/2017  
11/05/2017  
12/05/2017  
13/05/2017  
14/05/2017  
15/05/2017  
16/05/2017  
17/05/2017  
18/05/2017  
19/05/2017  
20/05/2017  
21/05/2017  
22/05/2017  
23/05/2017  
24/05/2017  
25/05/2017  
26/05/2017  
27/05/2017  
28/05/2017  
29/05/2017  
30/05/2017  
31/05/2017  
01/06/2017  
02/06/2017  
03/06/2017  
04/06/2017  
05/06/2017  
06/06/2017  
07/06/2017  
08/06/2017  
09/06/2017  
10/06/2017  
11/06/2017  
12/06/2017  
13/06/2017  
14/06/2017  
15/06/2017  
16/06/2017  
17/06/2017  
18/06/2017  
19/06/2017  
20/06/2017  
21/06/2017  
22/06/2017  
23/06/2017  
24/06/2017  
25/06/2017  
26/06/2017  
27/06/2017  
28/06/2017  
29/06/2017  
30/06/2017  
01/07/2017  
02/07/2017  
03/07/2017  
04/07/2017  
05/07/2017  
06/07/2017  
07/07/2017  
08/07/2017  
09/07/2017  
10/07/2017  
11/07/2017  
12/07/2017  
13/07/2017  
14/07/2017  
15/07/2017  
16/07/2017  
17/07/2017  
18/07/2017  
19/07/2017  
20/07/2017  
21/07/2017  
22/07/2017  
23/07/2017  
24/07/2017  
25/07/2017  
26/07/2017  
27/07/2017  
28/07/2017  
29/07/2017  
30/07/2017  
31/07/2017  
01/08/2017  
02/08/2017  
03/08/2017  
04/08/2017  
05/08/2017  
06/08/2017  
07/08/2017  
08/08/2017  
09/08/2017  
10/08/2017  
11/08/2017  
12/08/2017  
13/08/2017  
14/08/2017  
15/08/2017  
16/08/2017  
17/08/2017  
18/08/2017  
19/08/2017  
20/08/2017  
21/08/2017  
22/08/2017  
23/08/2017  
24/08/2017  
25/08/2017  
26/08/2017  
27/08/2017  
28/08/2017  
29/08/2017  
30/08/2017  
31/08/2017  
01/09/2017  
02/09/2017  
03/09/2017  
04/09/2017  
05/09/2017  
06/09/2017  
07/09/2017  
08/09/2017  
09/09/2017  
10/09/2017  
11/09/2017  
12/09/2017  
13/09/2017  
14/09/2017  
15/09/2017  
16/09/2017  
17/09/2017  
18/09/2017  
19/09/2017  
20/09/2017  
21/09/2017  
22/09/2017  
23/09/2017  
24/09/2017  
25/09/2017  
26/09/2017  
27/09/2017  
28/09/2017  
29/09/2017  
30/09/2017  
01/10/2017  
02/10/2017  
03/10/2017  
04/10/2017  
05/10/2017  
06/10/2017  
07/10/2017  
08/10/2017  
09/10/2017  
10/10/2017  
11/10/2017  
12/10/2017  
13/10/2017  
14/10/2017  
15/10/2017  
16/10/2017  
17/10/2017  
18/10/2017  
19/10/2017  
20/10/2017  
21/10/2017  
22/10/2017  
23/10/2017  
24/10/2017  
25/10/2017  
26/10/2017  
27/10/2017  
28/10/2017  
29/10/2017  
30/10/2017  
31/10/2017  
01/11/2017  
02/11/2017  
03/11/2017  
04/11/2017  
05/11/2017  
06/11/2017  
07/11/2017  
08/11/2017  
09/11/2017  
10/11/2017  
11/11/2017  
12/11/2017  
13/11/2017  
14/11/2017  
15/11/2017  
16/11/2017  
17/11/2017  
18/11/2017  
19/11/2017  
20/11/2017  
21/11/2017  
22/11/2017  
23/11/2017  
24/11/2017  
25/11/2017  
26/11/2017  
27/11/2017  
28/11/2017  
29/11/2017  
30/11/2017  
01/12/2017  
02/12/2017  
03/12/2017  
04/12/2017  
05/12/2017  
06/12/2017  
07/12/2017  
08/12/2017  
09/12/2017  
10/12/2017  
11/12/2017  
12/12/2017  
13/12/2017  
14/12/2017  
15/12/2017  
16/12/2017  
17/12/2017  
18/12/2017  
19/12/2017  
20/12/2017  
21/12/2017  
22/12/2017  
23/12/2017  
24/12/2017  
25/12/2017  
26/12/2017  
27/12/2017  
28/12/2017  
29/12/2017  
30/12/2017  
31/12/2017

**OJ N°6 - AMENAGEMENT ET HABITAT.  
PLANIFICATION – AUTORISATIONS DROIT DES SOLS.  
COMMUNE D'AHETZE - BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DU  
PLAN LOCAL D'URBANISME (PÔLE TERRITORIAL SUD PAYS BASQUE).**

Rapporteur : Mme Marie-José MIALOCQ

La commune d'Ahetze a engagé, par délibération en date du 21 janvier 2015, la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune et a fixé les modalités de concertation mises en œuvre à l'occasion de cette révision.

Un débat s'est tenu le 30 mars 2016 au sein du Conseil municipal d'Ahetze sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

La concertation est aujourd'hui achevée et il convient de tirer le bilan de cette concertation aux termes de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme.

La concertation avec le public s'est déroulée de la manière suivante :

- information du public assurée par le bulletin municipal « Ahetzeko Berriak » ou le site Internet de la commune, précisant l'état d'avancement des études,
- la constitution d'un dossier complété au fur et à mesure de la réalisation des études a permis de mettre à disposition du public en mairie: le diagnostic territorial, la délibération sur le débat d'orientations du projet d'aménagement et de développement durable, les diaporamas présentés lors des réunions publiques du 27 avril 2016 et du 31 mai 2017, le projet de zonage en date du 31 mai 2017;
- de même, un registre destiné à recueillir les observations a été mis à disposition du public en mairie durant la durée des études (à compter du 15 septembre 2015), ainsi qu'une adresse mail : plu@ahetze.fr ;
- une réunion d'information et d'échange s'est tenue en mairie le 28 octobre 2015 auprès des exploitants agricoles de la commune ;
- une réunion publique a été organisée en mairie le 27 avril 2016 afin de présenter le diagnostic de la commune, les enjeux en découlant et les grandes orientations du PADD ; une seconde réunion publique a eu lieu le 31 mai 2017 présentant les grandes lignes du projet réglementaire ainsi que les Orientations d'Aménagement et de Programmation à l'étude ; celles-ci ont été annoncées par voie d'affichage, distribution de flyers dans toutes les boîtes aux lettres de la commune et publication par voie de presse. Les diaporamas ont ensuite été mis à disposition sur le site internet.
- L'équipe municipale s'est tenue à la disposition du public pour recueillir les observations des habitants et de toute autre personne concernée.

Il apparaît que :

- aucune observation n'a été consignée dans le registre ;
- les élus se sont tenus à la disposition du public durant l'étude afin de répondre aux différentes questions et ont reçu les porteurs de projets. Monsieur le Maire et son adjoint à l'urbanisme ont reçu 54 personnes ayant sollicité un entretien à cet effet ;
- 27 courriers et 6 courriers électroniques ont été reçus en mairie demandant le maintien ou la mise en constructibilité de terrains, la

modification de limites de zones ou le déclassement d'espaces boisés classés (EBC).

Ces demandes ou observations ont permis d'amender le projet en ce qui concerne principalement la délimitation de zones urbaines ou à urbaniser. Les ajustements liés aux demandes individuelles ont été intégrés, lorsqu'il était possible d'y répondre au regard des règles en vigueur et qu'ils étaient compatibles avec le projet général de développement de la commune.

La concertation s'est donc déroulée conformément à la délibération initiale et le public a été en mesure d'émettre ses observations sur le projet de PLU.

Par ailleurs, la partie réglementaire du code de l'urbanisme régissant le règlement du PLU a subi une recodification au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les PLU dont l'élaboration a été lancée avant le 31 décembre 2015 peuvent utiliser, au choix, la version au 31 décembre 2015 ou la version en vigueur actuellement (Décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1<sup>er</sup> du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme, article 12, VI).

Le Conseil communautaire peut décider, par une délibération expresse qui intervient au plus tard lorsque le projet est arrêté que sera applicable au document l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le Président invite en conséquence le Conseil communautaire à prendre connaissance de l'ensemble du dossier et à en délibérer, conformément aux dispositions de l'article L.153-14 du code de l'urbanisme.

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-14 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 en date du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune d'Ahetze en date du 21 janvier 2015, prescrivant la révision du PLU de la commune et définissant les modalités de concertation ;

Vu le débat sur le PADD au sein du Conseil Municipal en date du 30 mars 2016 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune d'Ahetze en date du 17 février 2017 donnant l'accord pour que la Communauté d'Agglomération Pays Basque poursuive la procédure engagée de révision du PLU conformément à l'article L 153-9 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 8 avril 2017 acceptant la reprise de la procédure engagée par la commune ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 30 août 2017 donnant un avis favorable à l'arrêt du projet de PLU de la commune d'Ahetze ;

Vu le bilan de la concertation tel qu'établi dans le présent rapport ;

Vu le projet de PLU et notamment le rapport de présentation, le PADD, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement, les documents graphiques, les annexes ;

Considérant qu'il est apparu opportun de pouvoir utiliser le contenu modernisé du PLU en application des articles R. 151-1 à R. 151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Considérant que ce projet de PLU est prêt à être arrêté et transmis pour avis aux personnes publiques associées à la procédure et aux organismes à consulter ;

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de clôturer la procédure de la concertation relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ahetze, conformément à la délibération du Conseil municipal du 21 janvier 2015 et d'en arrêter le bilan ;
- d'arrêter le projet de PLU de la commune d'Ahetze tel qu'il est annexé à la présente délibération et auquel sont applicables l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La présente délibération et le projet de PLU arrêté seront soumis pour avis aux personnes publiques associées prévues aux articles L. 132-7, L. 132-9, L. 153-16, L. 153-17, L. 151-12, L.151-13 et L.153-17 et R. 153-6 du code de l'urbanisme.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque durant un mois.

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : 196 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : 3

Non votants : 9

Abstention : 197 NEGUELOUART Pascal

Ne prend pas part au vote : 068 DE CORAL Odile, 090 ELISSALDE Philippe, 164 LACASSAGNE Alain

Non votants : 029 BERTHET André, 042 JOUGLEUX Bernadette, 050 CARRICABURU Jean, 076 DEVEZE Christian, 127 LEIZAGOYEN Sylvie, 153 IRIGOIN Jean-Pierre, 177 LASSERRE Marie (029 BERTHET André), 186 MANDAGARAN Arnaud, 218 SECALOT Michel

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Xavier ASPORD



Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le 09 OCT. 2017

Publié le 09 OCT. 2017